



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 93106

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la parution des décrets d'application de l'article 12, disposant de la prestation de compensation, concernant la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les modalités d'application de la prestation de compensation aux personnes handicapées hébergées à domicile mais accueillies en établissement de jour sont toujours en attente de parution. Aussi, il lui demande de lui communiquer sous quel délai est prévue la publication de ce texte très attendu.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93106

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4372